

Promotion économique : le rôle des villes

Autor(en): **Stadelmann, Jacques**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Défis / proJURA**

Band (Jahr): **1 (2003)**

Heft 2: **Economie et entreprises**

PDF erstellt am: **20.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-823899>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Promotion économique :

Rapport à l'intention du
Réseau des villes de l'Arc
jurassien

Le rôle des villes

Par
Jacques
StadelmannMembre de
la direction
de l'ADIJ

A l'origine du projet de promotion touristique Watch Valley, le Réseau des villes de l'Arc jurassien (voir encadré) entend s'impliquer plus fortement dans le processus de promotion économique.

Soucieuses de valoriser leurs atouts, les villes ont marqué leur volonté de s'inscrire de manière plus résolue parmi les acteurs du développement économique régional.

Dans cette perspective, elles ont invité M. Daniel Grassi Pirrone, consultant économique, un temps responsable de la coordination de l'ensemble des activités de promotion économique du canton de Neuchâtel, à plancher sur le thème «Intégration des villes de l'Arc jurassien dans le processus de développement économique». En septembre 2001, il livrait à ses mandants le fruit de ses réflexions dans un rapport d'une quarantaine

de pages¹⁾. Avec l'aimable accord de ces derniers, «Défis» présente ici des extraits de ce document.

Maillage Ville-canton

Au chapitre constat, l'auteur met en évidence l'extrême compétitivité et la concurrence agressive régnant sur le marché des offres d'implantation d'entreprises et d'accueil des investisseurs. Il montre qu'une telle situation se traduit par un accroissement des disparités entre les régions centrales – aux conditions-cadres générales plus favorables – et les régions périphériques.

«Dans ce contexte difficile pour les régions de l'Arc jurassien, observe-t-il, les mesures prises par les autorités politiques pour rendre leur territoire toujours plus attractif sont d'une importance extrême». D'où l'intérêt d'un engagement résolu des villes sur ce point.

Si, à ses yeux, les réalités cantonales rendent difficile une promotion économique concertée des villes de l'Arc jurassien, elles se trouvent confrontées à des défis identiques, tel, le maintien de la population, l'attractivité pour les entreprises et les personnes à hauts revenus, l'image de la ville et, surtout, la problématique de la collaboration ville-canton.

Montrant que dans tous les cantons concernés, les

autorités cantonales jouent un rôle prépondérant en matière de promotion économique, l'auteur considère que l'intégration des villes jurassiennes dans le processus de développement économique implique un renforcement sensible des relations ville – canton.

«Les actions menées par les villes de l'Arc jurassien, affirme-t-il, devront ainsi idéalement s'appuyer sur les activités cantonales, les compléter et s'intégrer aux mécanismes existants, par opposition à la mise en place de structures supplémentaires ou d'actions parallèles aux opérations cantonales».

Nouvelle répartition des rôles

Retenant cette exigence du renforcement de la coopération ville-canton comme prioritaire, l'auteur s'applique alors à proposer une nouvelle répartition des tâches de promotion entre les acteurs communaux et cantonaux. Les rôles des uns et des autres sont appréciés et différenciés selon les six étapes du processus de promotion économique: préparation, promotion, prospection, acquisition (négociation), implantation, intégration. Selon lui, il revient aux communes de s'investir fortement dans la première et la dernière de ses six phases. Il précise ainsi sa pensée:

«Le rôle joué par les communes dans l'étape «prépa-

ration» doit être déterminant. Compte tenu de l'importance croissante des facteurs-clés de localisation dans le choix des sites par les entreprises, cette étape est amenée à prendre toujours plus d'importance dans le processus. Il revient aux villes de se profiler, par l'excellence et l'originalité des conditions de développement offertes aux entreprises». Un tel positionnement des villes postule naturellement, aux yeux de l'auteur, le soutien de la Confédération et du canton.

Le rôle des communes lui apparaît aussi essentiel dans la phase ultime du processus, celle de l'intégration. «L'intégration des entreprises et des cadres-dirigeants dans l'environnement local n'est pas le fait d'un acteur désigné, indique-t-il. Cette étape est cruciale pour favoriser la poursuite du développement et des investissements d'une entreprise. Les villes, compte tenu de leur position et de leur intérêt, peuvent prendre en main cette étape, en étroite collaboration avec les cantons».

«Un accueil chaleureux et organisé et des efforts d'intégration, conclut-il, permettront aux villes de l'Arc jurassien d'atteindre leurs objectifs formulés notamment en termes de maintien de la population et de recettes fiscales».

¹⁾ « Intégration des villes de l'Arc jurassien dans le processus de promotion économique. Une analyse, des problèmes et un rapport établis sur mandat du Réseau des villes de l'Arc jurassien », Daniel Grassi Pirrone, licencié en sciences économiques, consultant, 2205 Montezillon, septembre 2001.

Réseau des villes de l'Arc jurassien

- Delémont, Porrentruy, Saingnégier
- Moutier, Saint-Imier, Tramelan, La Neuveville, Bienne
- Le Locle, La Chaux-de-Fonds, Fleurier, Neuchâtel, Boudry
- Orbe, Sainte-Croix, Vallorbe, Yverdon-les-Bains, Le Sentier

Adresse :

Réseau des villes de l'Arc jurassien
Secrétariat
c/o Association Régionale Jura-Bienne
Route de Sorvilier 21
2735 Bévilard
Tel. 032 492 71 30 - Fax 032 492 71 31
E-mail : info@arjb.ch